



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet d'infrastructures de stockage d'électricité par batterie et d'un poste électrique associé sur la commune de Bonningues-Lès-Calais (62).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Catégorie n°32 : Sous catégorie : Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kV.	Le poste de transformation est envisagé pour des tensions de 225 kV. Le projet est soumis à la déclaration ICPE au titre de la rubrique 2952-2 (Ateliers de charge d'accumulateurs électriques).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à construire un poste de transformation 225/33 kV, qui permettra de délivrer, sur le réseau public de transport d'électricité, l'énergie électrique stockée par des batteries installées sur site d'une puissance de 250 MW et d'une capacité de 500 MWh.

Le poste de transformation électrique projeté se composera d'une plateforme gravillonnées d'environ 0,3 ha où seront disposées les installations haute tension telles que : transformations, disjoncteurs, sectionneurs ainsi qu'un bâtiment de contrôle.

L'installation sera raccordée au poste électrique Mandarins par une liaison électrique souterraine. Le tracé définitif sera validé par le préfet sur proposition de RTE, suite à la phase de concertation (fuseau de moindre impact).

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la construction d'un poste de transformation électrique privé HTA/HTB, dont la tension maximale est de 225 kV permettant de raccorder au réseau nos installations de stockage d'énergie par batteries. Ces équipements de stockage seront situés à proximité directe du poste électrique à créer. Celui-ci permettra de délivrer, sur le réseau public de transport d'électricité, l'énergie électrique stockée par des batteries installées sur site d'une puissance de 250 MW et d'une capacité de 500 MWh.

Le stockage d'énergie électrique, en injection et/ou en soutirage, permet de :

- Contribuer au réglage de la fréquence du réseau, en participant aux mécanismes de réserve primaire (CFR) et secondaire (aFFR) contractualisé avec le gestionnaire du réseau de transport électrique, RTE.
- Participer au mécanisme de capacité (CRM) pour certifier de la puissance disponible sur le réseau.
- Participer aux mécanismes d'ajustement et de gestion des congestions.
- Stocker, en période de forte production, et déstocker, en période de forte consommation, la production d'énergies renouvelables (éolien et solaire) afin de mieux favoriser leur intégration sur le réseau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prévus pour ce projet sont :

- La sécurisation et l'accessibilité du site avec la mise d'une clôture et d'un accès ;
- L'aménagement des pistes ;
- Le terrassement et les fondations ;
- La mise en place des équipements électriques ;
- L'acheminement et installation du poste de transformation ;
- L'aménagement paysager par la mise en place d'une haie végétale ;
- La mise en place de deux citernes à eau de 120 m³ chacune et l'aménagement de deux aires d'aspiration ;
- Aucune démolition ne sera nécessaire pour la construction du poste et l'installation des équipements de stockage.

RTE assurera le raccordement via une liaison souterraine 225 kV, en bordure de champs agricoles, entre le poste existant RTE et le point de raccordement, et la création d'une cellule d'arrivée au sein du poste de Mandarins. Le raccordement en souterrain permet de dispenser le projet de portiques électriques d'une hauteur de 16 m ainsi que des pylônes électriques.

La durée des travaux prévue est la suivante :

- Pour l'installation de stockage, les travaux dureront environ 8 mois.
- Pour la liaison souterraine 225 kV de raccordement entre le poste existant RTE et le site du projet, les travaux sont évalués à 6 mois.
- Pour les travaux au poste RTE existant, les travaux sont évalués à 6 mois : création d'une cellule d'arrivée et éventuellement d'un bâtiment de relaiage d'environ 20m².

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le site sera clôturé et interdit au public.

Durant sa phase d'exploitation, il n'y aura pas de présence humaine permanente.

Le site sera télésurveillé et piloté 24h/24. Des visites de contrôle et d'entretien seront effectuées régulièrement. La maintenance sera réalisée par un personnel compétent ayant reçu les formations techniques et de sécurité nécessaires.

Ces installations n'émettent aucun gaz, liquide ou solide.

La ventilation utilisée pour contrôler la température des unités de stockage émet un léger bruit qui sera audible en bordure de projet, mais qui devient inaudible au-delà de 100 à 150m.

Une étude acoustique pourra être réalisée au moment de la préparation du permis de construire, mais il est à noter que le projet est situé dans une zone urbaine mixte à vocation industrielle, entre un poste électrique qui émet lui-même du bruit et l'autoroute A 16 qui est classée en infrastructure de transport terrestre affectée par le bruit classé catégorie 2. L'émergence sonore de la centrale de stockage sera de ce fait négligeable et bien en deçà des limites réglementaires.

La durée d'exploitation du poste de transformation et des installations de stockage projetées serait d'au moins 30 ans.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à permis de construire ainsi qu'à déclaration ICPE (rubrique 2925-2 Ateliers de charge d'accumulateurs électriques).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale clôturée du projet (hors raccordement)	Environ 2ha
Surface totale du poste de transformation	Environ 0,3ha
Surface totale de la zone de stockage	Environ 1,5ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Point de d'arrivée : Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 1 la plus proche est à 2 km au Nord-Est du site, après la voie ferré : 310030087 "Prairie de la Ferme des Trois sapins". La ZNIEFF de type 2 la plus proche est à 5,2 km au Sud-Est du site, le long de la D304 : 310013274 "La Boutonnière de Pays de Licques".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche est à 4 kilomètres au Nord du site : "Plaine de Sangatte".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bonningues-Lès-Calais est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement .
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection au titre des abords d'un monument historique le plus proche se situe à plus de 2 kilomètres au Nord-Est du projet (Tour de l'Eglise de Vieux-Coquelle).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'a été observé sur le site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN inondation du Bassin Versant des Pieds de Coteaux des Wateringues approuvé en mars 2022. Le projet est situé en dehors de la zone réglementé par le PPRI.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est à plus de 4 km d'un site pollué. La nature des pollutions avérées, les travaux de dépollution menées et la distance séparant cet ancien site industriel et le site du projet rendent peu probable une éventuelle contamination.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Bonningues-lès-Calais n'est pas classé en ZRE du Bassin Versant des Pieds de Coteaux des Wateringues.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire de captage la plus proche se situe à plus de 3km du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est à 3,3 kilomètres au Nord du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un site Natura 2000 se trouve à 2,8 kilomètre du projet : - Zone Spéciale de Conservation Directive Habitats FR3100477 « Falaises et pelouses du Cap Blanc Nez, du Mont d'Hubert, des Noires Mottes, du Fond de la Forge et du Mont de Couples » au Nord-Est. Toutefois, la distance séparant ce site ainsi que la voie ferrée créent une séparation physique entre le projet et le site Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est à plus de 3 kilomètres au Nord-Ouest du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le poste de transformation électrique et les batteries n'ont pas besoin d'eau pour fonctionner. Aucun prélèvement d'eau dans le milieu naturel n'est prévu. L'eau utilisée pour le remplissage des citernes incendie d'un volume unitaire de 120m ³ sera acheminée par un camion citerne.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassements du site seront gérés en déblais/remblais limitant la production de déchets. Cependant, la réalisation des fondations et des ouvrages de gestion des eaux pluviales pourra générer un excédent de matériaux. Ces déblais seront évacués vers des centres de prise en charge adaptés. La terre végétale de surface sera réutilisée sur place. Les déblais de profondeur seront évacués en décharge agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Après la mise en place des mesures, l'impact résiduel du projet est considéré comme faible. (Cf. Annexe 8)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les incidences du projet sur les espèces et habitats ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 sont non significatives, que ce soit pour la destruction d'espèces, la dégradation ou la destruction d'habitats d'espèces ou le dérangement. (Cf. Annexe 8)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence du risque transport de matière dangereuse dû à la présence de l'autoroute A 16, à 250m du site. Toutefois, le projet n'est pas susceptible d'aggraver les risques existants.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site localisé en zone sismique de risque faible. Le projet est situé en dehors des zones inondables connues. Toutes les mesures du SDIS 62 seront prises en compte lors de la préparation du dossier de permis de construire.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'émet aucun gaz ou liquide vers l'extérieur et ne génère aucune interaction avec le monde extérieur pendant sa phase d'exploitation.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, le projet engendrera des déplacements de camions pour l'acheminement du matériel. Lors de la phase d'exploitation, le poste électrique engendrera des déplacements (véhicules légers) pour les activités de maintenance, sans impacter le trafic routier.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruit lors de la phase chantier (engins de chantier + construction du poste). Pendant phase d'exploitation : bruit dû aux transformateurs. Toutefois, projet est situé en zone rurale, entre un poste électrique RTE et une autoroute, qui émettent du bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nuisances sonores dues à la proximité de l'autoroute A 16, classée comme infrastructure de transport terrestre affectée par le bruit en catégorie 2.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les uniques odeurs proviendront, lors du chantier, des gaz d'échappement des engins de chantier circulant sur le site. En exploitation, le projet n'émet aucun produit (liquide, solide ou gazeux) susceptible d'engendrer des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier est susceptible d'être à l'origine de très faibles vibrations liées à la circulation des engins de chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier : des éclairages seront potentiellement nécessaires. En phase d'exploitation : le site ne sera pas éclairé la nuit, sauf en cas de nécessité d'exploitation (maintenance).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les entreprises prendront toutes les dispositions visant à éviter les rejets fluides. En phase exploitation, le projet ne générera aucun rejet liquide.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet respectera la réglementation relative aux déversements des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles et souterraines (obligation de récupération, de stockage et d'élimination des huiles de vidange des engins). En phase exploitation, du fait de sa nature, les infrastructures de stockage d'électricité ainsi que le poste de transformation électrique ne généreront pas d'effluents et donc aucune pollution chronique des eaux pluviales.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet respectera la réglementation en vigueur concernant la prévention et la gestion des déchets. En phase exploitation, le projet ne générera pas de déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation, la plantation d'une haie à l'Ouest du projet permettra de limiter les co-visibilités ponctuelles avec la route départementale D 243. Ainsi qu'au Nord du projet, pour limiter les co-visibilités ponctuelles avec l'autoroute A16. Du fait de l'éloignement entre le projet et les monuments historiques du secteur ainsi que de l'effet de masque lié aux boisements présents dans le secteur, le projet ne présente pas de covisibilités avec les intérêts patrimoniaux et paysagers recensés.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification notable sur les activités humaines du site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Balisage de l'emprise projet ;
- Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires ;
- Adaptation de la période des travaux sur l'année ;
- Lutte contre l'introduction et la dispersion d'espèces exotiques envahissantes ;
- Intervention sur la végétation, débroussaillage alvéolaire des zones OLD ;
- Gestion écologique des habitats ;
- Installation de la base de vie ;
- Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier ;
- Dispositif de replis du chantier ;
- Adaptation de la clôture à la faune ;
- Dispositif préventif de lutte contre la pollution ;
- Gestion des matériaux et des déchets ;
- Plantation d'une haie paysagère.

Après la mise en place des mesures, l'impact résiduel du projet est considéré comme faible.

(Cf. détails en annexe 8)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale compte tenu du choix du site, des mesures ERC, des impacts résiduels et de son emprise limitée.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Note environnementale - CS 116	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 : Document incendie Tesla x Corsica Sole - CS 116	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 : Documentations Megapack Tesla - CS 116	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11 : Stockage d'énergie, justification du site et engagements - CS 116	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

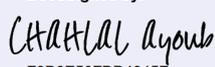
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /

DocuSigned by:

 F8D8E56FDD4845F...

Signature du (des) demandeur(s)